Compte-rendu du CHS-CT du 20 juin 2019

Au menu de ce CHS-CT étaient notamment prévus :

- **en entrée, le rapport des médecins de prévention,**
- **en guise de plat principal le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan annuel de prévention 2019**
- **et pour le dessert, le budget 2019…**

Autant dire que ce n'était pas vraiment léger !

- **Commençons par l'entrée : les Docteurs Blum et Conte ont présenté leurs rapports concernant l'année écoulée.**

Ils ont notamment été **sollicités par les agents suite aux fusions, fermetures et réorganisations de services et notent la problématique des risques psycho-sociaux (RPS).**

Pour ceux qui auraient manqué notre dernière AG (ou ceux qui auraient dormi !), **les RPS sont les divers maux dont nous souffrons de plus en plus au travail.** Il s'agit du risque d'agression physique, du stress au travail, de la charge de travail trop importante, des effectifs trop réduits, d'un management éventuellement inadapté du chef de service, du sentiment de ne plus pouvoir faire un travail de qualité, de ne pas savoir si votre poste existera encore à la prochaine rentrée et où il sera implanté… **De façon générale, ces RPS attaquent en meute, et il est rare de n'être confronté qu'à un seul.**

Les médecins de prévention sont également revenus sur les retours de certains agents qui ont contacté le **numéro vert mis à disposition par Bercy vers des plate-formes d'écoute et de soutien. Il semblerait que les écoutants ne connaissent pas tous le fonctionnement de notre administration** et que la qualité des réponses varient selon la personne sur laquelle on tombe.

Ça fait rêver !!!

Nous en profitons pour vous rappeler qu'un psychologue tient régulièrement une permanence sur Cadeï. Si vous souhaitez lui parler, il suffit de prendre rendez-vous en passant par les services sociaux.

- **La suite : le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le plan annuel de prévention (PAP) 2019**

Tous les deux ans, vous êtes sollicité pour remplir le DUERP (normalement) et si votre service a fusionné ou déménagé, vous le remplissez également l'année qui suit le changement.
Fin 2018, ont donc rempli un nouveau DUERP les services qui ont déménagé (BCR, BDV2, BDV 3, BDV 4, BDV9, Paierie départementale, Trésorerie du Cannet) et les services fusionnés (SIP Nice est-ouest, SIP Nice centre-collines, SIE Nice est-ouest, SIE Nice centre-collines, SIE Nice extérieur-paillon).

Comme chaque fois, les RPS se taillent une part significative des risques auxquels nous sommes exposés (souvent entre un tiers et la moitié des lignes). **La nouveauté cette année, par rapport aux précédentes, est l'apparition d'un nouveau RPS : « insécurité de l'emploi et du travail ». Ce n'est pourtant pas un risque que l'on se serait attendu à voir apparaître dans un DUERP de la fonction publique, et pourtant, il y a fort à parier que ce n'est que le début !**

Lorsque vous êtes sollicités pour remplir le DUERP de votre service, l'exercice peut paraître fastidieux et sans intérêt. Mais rappelez-vous que dans notre administration, tout ce qui n'est pas quantifié N'EXISTE PAS ! C'est vrai dans votre travail quotidien, mais c'est aussi vrai pour vos conditions de travail.

Donc, **chaque fois que vous êtes l'objet d'une insulte, faites une fiche de signalement. Et s'il en faut 5 dans la journée, faites-en 5, sinon c'est que tout se passe bien (si, si, c'est ce qu'on nous dit ...).**
Vous êtes moins nombreux et avec plus de charge de travail ? Lors de l'établissement du DUERP, mentionnez-le. Même si votre chef de service ne peut rien y faire (on le sait bien). **Vous n'avez pas envie de vous taper une heure de route pour aller travailler dans un an, alors que vous veniez à pied ? Faites-le savoir** (le médecin de prévention est aussi là pour ça, et mentionnez-le dans le DUERP).

SI VOUS NE FORMALISEZ PAS PAR ÉCRIT CE QUI NE VA PAS, CA N'EXISTE PAS (sachez-le).

Concernant le Plan Annuel de Prévention 2019 (PAP), comme d'habitude, nous déplorons que la totalité des RPS mentionnés dans les différents DUERP ne soit pas reprise dans ce PAP. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre ce dernier.

- **Pour terminer : le budget 2019**

La spécificité des CHS-CT Finances est que nous avons un budget de fonctionnement particulier. Ce qui permet de financer certaines actions (formation aux premiers secours ou ergonomie des postes de travail par exemple).

Cette année seront notamment financés la création d'un local de repos au CFP de Grasse, d'autres casques anti-bruit pour Cadéi ainsi que le nettoyage des parkings du niveau -2. Mais le financement d'un local de repos pour Delille a été refusé.

La réfection du Caillebotis de Tiers côté DDFIP est actée (hors budget CHS).

Nous nous sommes abstenus sur le vote du budget, car un certain nombre de dépenses mises à la charge du CHS-CT sont des dépenses qui incombent à la DDFIP.